

Pôle communication

Mercredi 7 juillet 2021



DOSSIER PRESSE

La vaccination, la meilleure des protections contre le Covid-19

Le président Thierry Santa et le porte-parole Christopher Gygès ont fait un point sur l'avancée de la campagne de vaccination, lancée le 20 janvier dernier grâce à la mise à disposition par l'État de doses de vaccin Comirnaty® de Pfizer-BioNTech.

Face au ralentissement de la demande dans les centres déployés à travers la Nouvelle-Calédonie, les journées de vaccination se multiplient et un vaccibus sera lancé prochainement par le gouvernement qui a également mandaté une agence de communication pour redynamiser la vaccination contre le Covid-19, un des piliers de la stratégie de sortie de crise.

Dès le début de la pandémie de Covid-19, un sas sanitaire a été mis en place à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, le temps de permettre à tous les Calédoniens de se protéger, individuellement et collectivement, avec un vaccin sûr et efficace.

Un sas sanitaire fragile et coûteux

Le sas sanitaire (quatorzaine pour les personnes non vaccinées, septaine pour les personnes vaccinées avec un vaccin à ARNm) permet de contrôler le risque d'introduction du virus du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, mais le risque 0 n'existe pas.

Malgré les mesures prises par le 16^e gouvernement pour renforcer le sas sanitaire, la Nouvelle-Calédonie n'est pas à l'abri d'une brèche alors que le virus circule encore activement à travers le monde et que de nouveaux variants beaucoup plus contagieux émergent.

Le sas sanitaire a également un impact important sur la vie sociale et économique de tous les Calédoniens (voyages et déplacements familiaux conditionnés à un motif impérieux, difficultés d'approvisionnement en fret commercial et médical, pour faire venir des experts et des ressources médicales, pour faire partir des Calédoniens en formation ou en EVASAN, etc.) et un coût considérable pour la Nouvelle-Calédonie.

Le 16^e gouvernement a négocié une subvention de l'État de 10 milliards de francs, validée en Conseil des ministres le 2 juin, pour financer les dépenses exceptionnelles liées au sas sanitaire

jusqu'au 31 octobre.

Fragile et coûteux, le sas sanitaire est par ailleurs un dispositif qui ne protège pas les Calédoniens d'une circulation du virus au sein de la population, une fois le virus entré en Nouvelle-Calédonie.

Protéger les plus vulnérables du Covid-19

Pour prévenir les risques d'une circulation du virus en Nouvelle-Calédonie, éviter les formes graves et les hospitalisations et se prémunir contre le Covid-19, la vaccination est la meilleure des protections individuelle et collective.

La vaccination est un acte de prévention, pour soi et pour les autres, qui permet aux Calédoniens d'être immunisés contre le Covid-19 en limitant fortement :

- les risques d'une infection (séquelles, voire décès) ;
- le risque de propager le virus aux autres, en particulier les plus vulnérables.

La mise à disposition par l'État de doses de vaccin Comirnaty® de Pfizer-BioNTech permet à la Nouvelle-Calédonie de vacciner gratuitement toute la population.

Depuis près de 6 mois, le gouvernement se mobilise pour déployer la vaccination partout en Nouvelle-Calédonie, en lien avec les provinces, les communes et les aires coutumières, de manière à donner la possibilité à tous les Calédoniens d'atteindre l'immunité collective.

Objectifs de couverture vaccinale et sortie de crise

Dès lors que l'immunité collective sera atteinte, le sas sanitaire n'aura plus d'utilité.

Selon les modélisations réalisées par le groupe d'experts, un taux de couverture vaccinale de 90 % de la population éligible à la vaccination permettrait d'atteindre l'immunité collective et d'empêcher la propagation de la maladie au sein de la population.

En deçà, en cas de nouvelle introduction du virus en Nouvelle-Calédonie, il sera inévitable d'avoir recours à des mesures plus ou moins fortes de restrictions de liberté pour freiner la propagation du Covid-19 et limiter les impacts de la maladie.

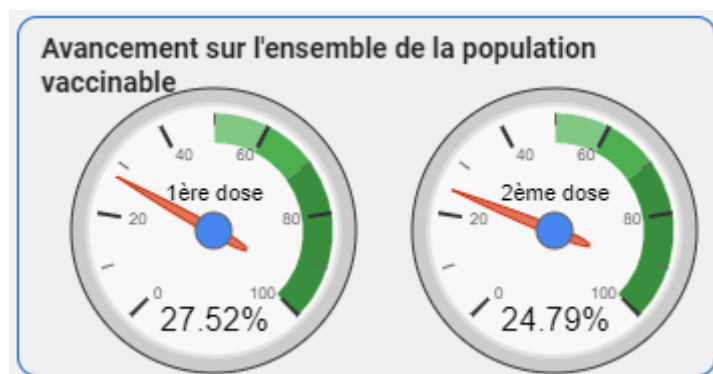
Un système d'alertes Covid-19 mis au point par le 16^e gouvernement, s'il est adopté par le 17^e gouvernement et l'État, permettra de rendre les consignes de confinement strict ou de distanciation sociale plus lisibles et plus prévisibles. Quatre niveaux d'alerte ont été définis en fonction du risque de propagation du virus au sein de la population calédonienne. Mais plus le taux de couverture vaccinale sera élevé, moins les mesures seront fortes.

La levée totale du sas sanitaire sans risque pour la population est à portée de main.

Les Calédoniens ont la possibilité d'atteindre cet objectif d'immunité collective et de préserver une vie tout à fait normale en Nouvelle-Calédonie sans restriction et sans risque sanitaire pour la population.

Au rythme d'approvisionnement d'environ 10 000 doses par semaine, l'immunité collective pourrait être atteinte d'ici la fin de l'année pour autant que les Calédoniens se vaccinent.

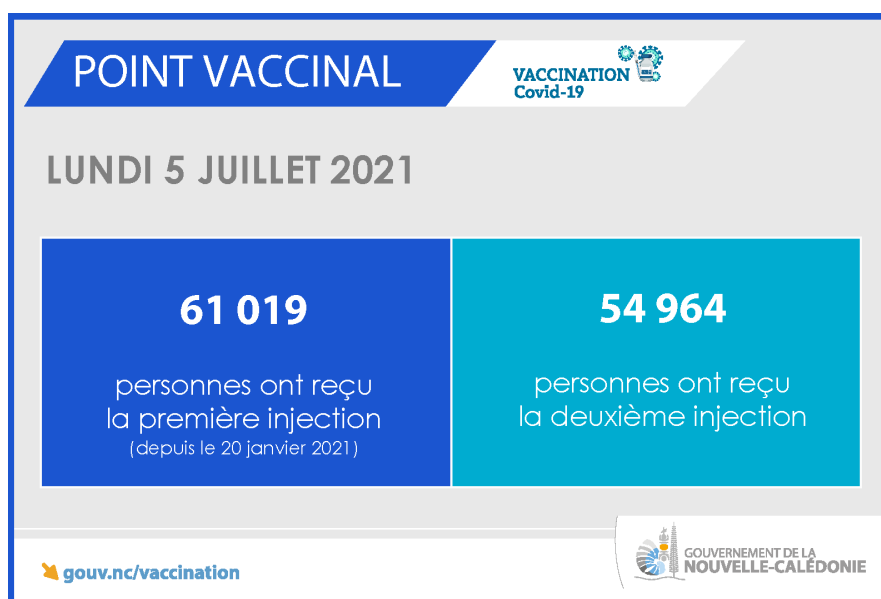
Avancée de la campagne de vaccination au 5 juillet

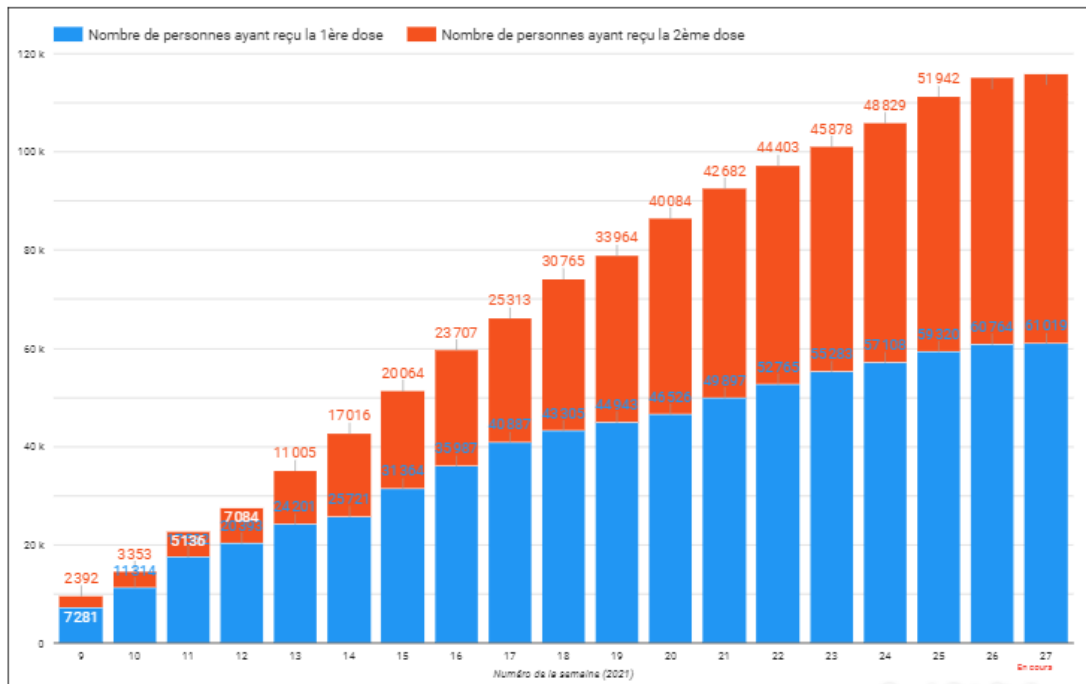


La population dite vaccinable englobe toutes les personnes âgées de 12 ans et plus

Ont déjà reçu au moins une dose de vaccins :

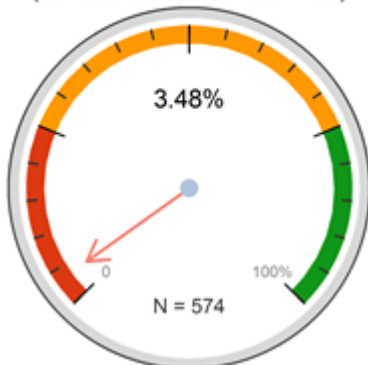
- plus de 4 420 personnels en première ligne ;
- 672 particuliers et professionnels qui doivent faire des allers-retours entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur pour des motifs impérieux ;
- 54 % des 75 ans et plus ;
- plus de 22 700 personnes dont l'état de santé les expose à une forme sévère de Covid-19,
- 88 % des personnes de 65 à 74 ans atteintes de pathologies ;
- plus de 11 280 personnels essentiels du privé et du public ;
- 95,3 % des médecins généralistes (libéraux ou salariés) ;
- 574 mineurs de 12 à 15 ans.





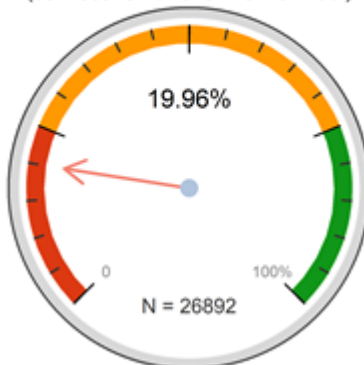
Taux de vaccination des personnes âgées de 12 à 15 ans

(données ISEE 2019 : 16501 hab.)



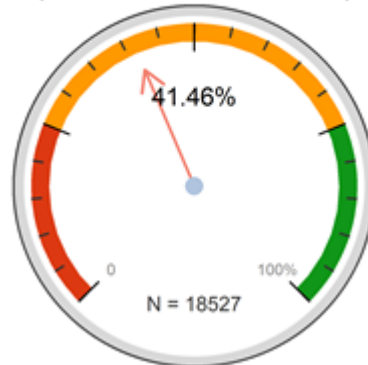
Taux de vaccination des personnes âgées de 16 à 49 ans

(données ISEE 2019 : 134761 hab.)



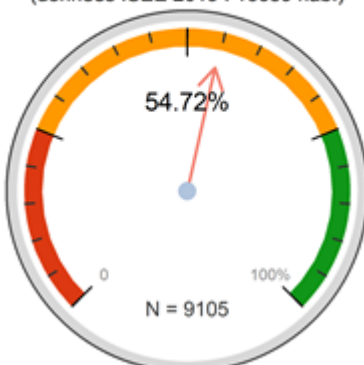
Taux de vaccination des personnes âgées de 50 à 64 ans

(données ISEE 2019 : 44684 hab.)



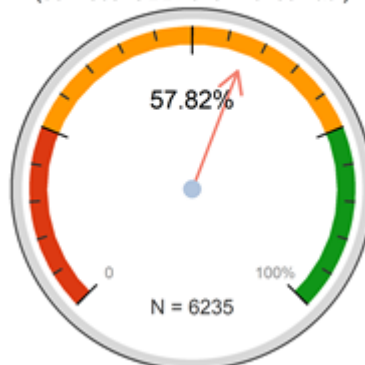
Taux de vaccination des personnes âgées de 65 à 74 ans

(données ISEE 2019 : 16639 hab.)



Taux de vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus

(données ISEE 2019 : 10783 hab.)



Taux de vaccination des personnes vulnérables*

(estimation de la population: 58339 pers.)



Point sur la septaine au 5 juillet

Depuis la mise en place de ce protocole, le 4 mai 2021 :

- 2 663 passagers sont arrivés en Nouvelle-Calédonie et ont été placés en quarantaine (au total, 12 405 depuis le 19 mars 2020) ;
- 728 étaient éligibles à la septaine ;
- 639 se sont vus accorder ce dispositif.

Les 89 refus de septaine sont dus :

- à des sérologies négatives (absence d'immunité) ;
- à des contacts avec des personnes non-immunisées lors que la quarantaine.

(71 refus concernent des militaires qui partageaient le même bâtiment. Après des sérologies négatives pour deux d'entre eux, leur hiérarchie a choisi, par sécurité, de maintenir en quatorzaine toutes les personnes qui ont partagé le même bâtiment.)

Le déploiement de la vaccination au plus proche de la population

Depuis son lancement le 20 janvier 2021, la campagne de vaccination contre le Covid-19 a connu de nombreuses évolutions. 25 sites répartis dans les trois provinces ont ouvert au cours du premier trimestre afin de vacciner les publics selon l'ordre de priorité défini par la stratégie vaccinale de la Nouvelle-Calédonie. En parallèle, cinq équipes mobiles ont été déployées pour proposer la vaccination aux personnels et résidents des Ephad, des foyers logement, des familles d'accueil ou encore aux personnes souffrant d'insuffisance rénale.

Le 26 mars, la vaccination s'est ouverte aux personnels essentiels des secteurs prioritaires avec un centre de vaccination dédié, au Smit ; puis, à partir du 17 mai, aux mineurs de 16 et 17 ans.

La fin du mois de mai été l'occasion d'une réorganisation des centres de vaccination avec une offre recentrée, pour Nouméa, à la Cafat Receiving et au centre de la Sécurité civile qui accueille le public avec ou sans rendez-vous, du lundi au jeudi à midi.

La province Sud a également lancé les premières journées de vaccination, à Boulari au Mont-Dore, à l'Arène du sud de Païta, à La Foa mais aussi et à Bourail ce mercredi 7 juillet. À Nouméa, un événement similaire a été mis sur pied conjointement par la commune et le gouvernement le samedi 26 juin afin de permettre notamment aux familles d'accéder à la vaccination, avec ou sans rendez-vous.

Prochaines journées de vaccination

. Vendredi 9 juillet au Mont-Dore, au complexe sportif Victorin-Boëwa à Boulari, premières et deuxièmes doses, sans ou avec rendez-vous à prendre au 20 53 00.

. Samedi 17 juillet à Nouméa, en salle d'honneur de la mairie, premières et deuxièmes doses, sans ou avec rendez-vous à prendre au 05 00 33.

. Vendredi 30 juillet à Bourail, en salle d'honneur de la mairie, premières et deuxièmes doses, sans ou avec rendez-vous à prendre au 20 53 00.

Face au succès de ces opérations, d'autres journées de vaccination sont en cours d'organisation. La prochaine concernera les tribus de la région de Boulouparis. À cette occasion, un vaccibus sera lancé. Ce véhicule de la direction de la Jeunesse des sports permettra d'aller vers les populations le plus isolées afin d'offrir à tous la possibilité de se faire vacciner contre le Covid-19. Son circuit est en cours d'organisation avec les représentants des différentes aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie.

Le certificat Covid numérique européen

La Nouvelle-Calédonie sera prochainement en mesure de délivrer aux personnes vaccinées sur son sol, un certificat Covid numérique européen. Ce document individuel, muni d'un QR code, permettra d'attester de la vaccination en Nouvelle-Calédonie des voyageurs d'abord, puis, à partir de septembre, de l'ensemble des personnes vaccinées en Nouvelle-Calédonie.

Ce document médical permet de conserver et d'authentifier trois types de certificats :

- le certificat de vaccination : noms du vaccin et du fabricant, numéro de la dose et dates de vaccination ;
- le certificat de résultat biologique : un certificat par résultat de test PCR Covid-19 ;
- le certificat de rétablissement qui précise la date de la dernière PCR Covid-19 positive.

Il comporte également un QR code à présenter lors des contrôles à l'embarquement ou aux frontières.

Cet outil hautement sécurisé vise à garantir l'authenticité des informations médicales de chacun et à faciliter les contrôles aux frontières. Depuis le 1^{er} juillet, il est nécessaire pour se déplacer dans tous les pays de l'Union européenne sans exception, ainsi qu'au Liechtenstein, en Suisse, en Islande, en Norvège, à Monaco et en Andorre.

En Nouvelle-Calédonie, le certificat Covid numérique européen sera délivré en priorité aux personnes qui doivent voyager afin d'attester de leur vaccination. Il sera remis au format papier à un guichet dédié qui sera installé au Médipôle. Des justificatifs seront nécessaires. Les personnes dans l'impossibilité de se rendre en personne à ce guichet (personnes ne pouvant se déplacer ou absentes de Nouvelle-Calédonie) pourront donner procuration à un tiers de confiance

À partir de septembre, un téléservice permettra aux personnes vaccinées en Nouvelle-Calédonie d'obtenir leur certificat en ligne. Celui-ci pourra alors également contenir les certificats relatifs aux résultats des tests PCR et les éventuels certificats de rétablissement.